

## Edit o

### L'AMALGAME SCANDALEUX

**I**l y a peu de temps, dans *La Libre Belgique*, HENRI BENKOSKI écrivait: « *Il est temps de rappeler que la communauté juive belge n'est pas israélienne et que la communauté arabo-musulmane de ce pays n'est pas palestinienne. Il n'y a donc aucune raison d'un quelconque conflit entre elles* ».

Utile rappel en effet au moment où explosent des bombes dans une synagogue à Istanbul et où une école juive est incendiée en France, renouant avec cette honteuse tradition européenne du juif bouc émissaire. Ainsi, l'antisémitisme se nourrit dans sa version contemporaine d'un conflit au Proche-Orient et du malheur de deux peuples, dont l'un, le peuple juif, est supposé être le bourreau de l'autre.

Une certaine gauche bien pensante - mais bien peu progressiste - cultive la démonisation non pas d'un gouvernement mais



d'un Etat, celui d'Israël, dont l'existence est présentée comme incongrue et, en tout cas, sujette à caution face aux droits historiques de l'autre partie. Méfions-nous des droits historiques. Dois-je rappeler les prétendus « droits » de la Flandre sur Bruxelles ? En outre, l'histoire n'est pas soluble dans les simplifications et les raccourcis. Elle est complexe comme l'est la réalité d'aujourd'hui au Proche-Orient.

Gardons-nous, comme Belges, de positions tranchées vis-à-vis du conflit israélo-palestinien, et

surtout, refusons absolument que, par contagion, il menace la paix civile en Belgique. A cet égard,

les actes antijuifs - comme islamophobes du reste - doivent être combattus avec la plus grande énergie et lourdement sanctionnés si par malheur ils se produisent. Les leçons du passé doivent servir. A tout jamais.

Fr. Roelants du Vivier

Retrouvez-moi sur  
[www.roelantsdುವivier.be](http://www.roelantsdುವivier.be)

#### DANS CE NUMÉRO :

<b>DOSSIER :</b> <i>La grande misère des musées fédéraux à Bruxelles</i>	2/3
<b>BRUIT DES AVIONS :</b> <i>Ne pas se laisser faire !</i>	3
<b>Assurance-vie interdite aux (anciens) grands malades ?</b>	4
<b>Visitez le Palais de la Nation</b>	4

## DOSSIER - DOSSIER - DOSSIER - DOSSIER - DOSSIER

### La grande misère des musées fédéraux à Bruxelles

**B**ruelles dispose, on le sait, de merveilleux musées dont les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, les musées royaux d'art et d'histoire au Cinquantenaire, de même que des outils remarquables comme l'Institut royal du patrimoine artistique ou la Bibliothèque Royale de Belgique. Cet ensemble d'institutions est rassemblé avec d'autres sous l'appellation d'établissements scientifiques fédéraux (ESF) et placé sous la responsabilité du ministre de la politique scientifique. Ils assurent la conservation et la valorisation d'un patrimoine inestimable et se classent, par la richesse de leurs collections, au tout premier rang mondial.

La mission culturelle des ESF est évidemment prioritaire. Elle s'exprime à travers la mise à disposition du public de collections et de données, l'appui scientifique aux autorités et une vaste diffusion des connaissances. Les efforts en matière de gratuité aux utilisateurs font également partie de cette mission culturelle.

Les retombées économiques de l'activité des ESF ne sont pas à négliger : près d'un million de personnes en moyenne les visitent annuellement. Des grandes expositions de prestige aux Musées royaux des Beaux-Arts (Delvaux, Magritte, Ensor) ou plus familiales et ludiques mais toujours éducatives à l'Institut royal des sciences naturelles attirent toujours un nombre important de visiteurs, belges et étrangers.

Malgré la réalisation d'heureuses initiatives (financement de certains projets de recherche, soutien à la réalisation d'inventaires, publication d'un guide commun, formation en recherche de sponsoring,...), la situation globale des ESF n'est guère réjouissante. L'évolution des dotations ne

tient pas compte du nécessaire renouvellement du matériel informatique. Au niveau technique, la sécurité (vol, incendie, sécurité des personnes,...) n'est pas suffisamment assurée. De plus, le personnel d'accueil et de surveillance est mal formé

aux normes de sécurité. Les départs naturels ne sont plus remplacés. Rappelons que les ESF emploient 2.434 personnes (1.248 statutaires et 1.186 contractuels).

Or, et ce n'est un secret pour personne, les milieux flamands songent depuis longtemps à communautariser les ESF afin d'y imposer leur politique, singulièrement à Bruxelles. Cette position est clairement reprise dans la résolution du Parlement flamand de 1999 relative à la prochaine réforme

de l'Etat. Ce qui explique le peu d'empressement des partis flamands à refinancer les ESF, voire à leur assurer la réorganisation administrative que leurs directeurs demandent.


En avril 2003, une enquête en sept articles, réalisée par le jeune journaliste Ward Daenen dans *De Morgen* et intitulée " *Het verhaal van een nationale schande* " (L'histoire d'une honte nationale), a fait long feu. Décrivant minutieusement l'état de délabrement et de sous-financement des ESF, Daenen donne ensuite la

parole aux principaux acteurs, notamment politiques. Si, du côté francophone, les positions sont identiques (maintien du caractère fédéral), il en est tout autrement du côté flamand. Preuve en est cette déclaration de Paul Van Grembergen, alors ministre Spirit de la culture du gouvernement flamand :


« *Mon parti est radicalement en faveur d'une gestion co-communautaire des soi-disant établissements scientifiques fédéraux* ». Sans oublier le chef de cabinet du premier ministre, Luc Coene, qui suggère, quant à lui, une *coopé-*

*ration structurelle entre l'autorité fédérale, les Communautés et les Régions* ».

(Suite page 3)



**Ce n'est un secret pour personne : les milieux flamands songent depuis longtemps à communautariser les établissements scientifiques fédéraux !**



**Il faut conjurer le spectre de la communautarisation des ESF. Peut-on imaginer en effet un triptyque du XVIe siècle partagé entre Bruxelles, la Flandre et la Wallonie ?**

## DOSSIER - DOSSIER - DOSSIER - DOSSIER - DOSSIER

Manière douce d'imposer le primat de la Flandre, Communauté et Région confondues, qui dispose des budgets les plus généreux.

En juin 2003, lors des négociations gouvernementales, il a été à nouveau question de communautarisation des ESF. Etant intervenu à plusieurs reprises au Sénat à ce sujet, j'ai adressé un dossier aux négociateurs MR afin que le spectre de la communautarisation de nos musées soit conjuré. Imagine-t-on un triptyque du XVI<sup>e</sup> siècle partagé entre Bruxelles, la Flandre et la Wallonie ?

Finalement, le bon sens a prévalu. Mais il faut rester vigilant. J'ai donc interrogé la nouvelle ministre chargée du dossier, Mme Moerman. Lors de mon interpellation, je lui ai dit : « Selon la description que font les établissements scientifiques fédéraux de leur propre situation, les attentes budgétaires ne sont en rien exagérées. Je pense en particulier aux coûts estimés en personnel, en informatisation ou en sécurité. Si l'on envisage divers scénarios, on s'aperçoit que la formule la plus favorable aux établissements scientifiques fédéraux, soit 62 millions € de mesures prioritaires pendant dix ans et 33 millions par la suite, ne représente qu'un pour-cent de la valeur estimée à 6,2 milliards € des collections et autres biens

mobiliers dont les établissements scientifiques fédéraux assurent la conservation et la gestion. » Et j'ai poursuivi en ces termes : « J'ai étudié avec soin la situation des grandes institutions muséales - lesquelles font partie des institutions scientifiques - en France et en Grande-Bretagne. Les choix sont très différents suivant le pays mais, dans les deux cas, les gouvernements ont cherché à résorber le retard en matière de recherche, technologie, sécurité et infrastructure en comparaison avec des institutions du même type aux États-Unis et en Europe. Je souhaite que l'on rejoigne ce train si nous voulons promouvoir notre patrimoine scientifique, lequel est souvent d'une richesse insoupçonnée. »

**Faudra-t-il un vol important dans un musée en Belgique pour que les pouvoirs publics s'occupent enfin de ces établissements ?**

En me répondant qu'elle partageait tout à fait ma préoccupation à propos des établissements scientifiques fédéraux et qu'elle n'avait pas l'intention de les laisser pourrir, la ministre a indiqué qu'elle comptait prendre des mesures efficaces pour sauver nos grands musées.

On l'espère en tous cas. Faudra-t-il attendre qu'un vol important se produise dans un musée en Belgique pour que les pouvoirs publics s'occupent enfin de ces établissements ? J'espère bien que non, et je continuerai à suivre ce dossier avec une très grande attention.

**ACTUALITE IMMEDIATE**

**BRUIT DES AVIONS : ne pas se laisser faire !**

Le plan dit « provisoire » de dispersion des vols, inspiré par Bert Anciaux, ministre antiroyaliste, antifrancophone et antibrugeois, est imbuvable. La Belgique doit être le seul pays au monde où l'on disperse volontairement les nuisances sonores sur la zone la plus peuplée du pays, en la survolant de manière intensive sans égard pour la sécurité de la capitale. Ce dossier, présenté dans le précédent numéro des *Echos bruxellois*, est appelé à rebondir. Comptez sur moi pour tenir bon, avec Olivier Maingain et Didier Gosuin. Nous allons continuer à mettre Bert Anciaux face à ses contradictions et ses dérobades, et je m'y emploierai tout particulièrement au Sénat. La suite, donc, au prochain numéro.

## GRAVEMENT MALADE À 35 ANS, PLUS D'ASSURANCE-VIE MÊME GUÉRI(E) ?

### UNE PROPOSITION DE LOI POUR RÉTABLIR L'ÉQUITÉ

**P**our l'immense majorité d'entre nous, l'acquisition de l'immeuble familial constitue un moment important de la vie qui nécessite, dans l'immense majorité des cas, un recours à l'emprunt hypothécaire. Dans ce cadre, l'organisme prêteur veut évidemment s'assurer d'être remboursé. Aussi, la plus usuelle des mesures consiste à se prémunir contre le décès éventuel de l'emprunteur en exigeant de celui-ci qu'il souscrive une assurance-vie dont le produit, en cas de décès, reviendra à l'organisme prêteur. Or, les banques, les compagnies d'assurance et les organismes de crédit rechignent à accorder le bénéfice d'une assurance-vie à des personnes dont la santé est ou a été déficiente.

À l'heure actuelle, un nombre croissant de demandes d'assurance-solde restant dû ou d'assurance-vie sont rejetées pour des raisons médicales liées aux maladies nouvelles comme le SIDA, la sclérose en plaques, les maladies cardiovasculaires ou les cancers, lesquels touchent actuellement un Belge sur quatre. Il faut également savoir que le taux de survie des patients cancéreux est passé de 40% il y a 20 ans, à 60% aujourd'hui et à 80% chez les jeunes... Or, bien que les chances de survie de ces personnes gravement malades augmentent, les banques et les compagnies d'assurance se montrent de plus en plus strictes et refusent de plus en plus fréquemment de conclure un contrat d'assurance-vie avec elles.

J'ai souhaité dès lors faire en sorte que les personnes et plus particulièrement les jeunes adultes présentant ou ayant présenté une altération de leur état de santé puissent malgré tout, dans le cadre d'une demande de crédit hypothécaire, assortir ce dernier d'une garantie sous forme d'une assurance-vie ou d'une assurance-solde restant dû.

La proposition de loi que j'ai déposée à ce sujet tient parfaitement compte des intérêts de l'assureur et rappelle expressément l'application du principe selon lequel, pour un risque aggravé, la prime « normale » peut être adaptée, c'est-à-dire augmentée. Toutefois, l'assureur perd la possibilité de refuser purement et simplement d'octroyer le bénéfice d'une assurance-vie à son co-contractant uniquement sur base des informations médicales défavorables qui résulteraient du

Retrouvez - moi sur  
www.roelantsduviver.be

dossier de l'assuré.

Pour le reste, un bureau de tarification fixera la prime, suite à quoi l'entreprise d'assurance sera tenue de couvrir le preneur d'assurance si celui-ci a accepté la proposition du bureau de tarification.

Aujourd'hui une jeune mère de famille de 35 ans, guérie d'un cancer du sein, peut se voir refuser pour le reste de son existence la garantie d'une assurance-vie. Pourtant, les progrès de la médecine sont tels que les maladies même les plus graves sont de plus en plus guérissables ou, à tout le moins, laissent de plus en plus de rémission à ceux qui en sont affectés. La prudence des assureurs, même si elle est compréhensible, doit s'adapter à cette heureuse réalité. C'est une simple question d'équité sociale, but que j'ai poursuivi dans ma proposition, actuellement examinée en commission des affaires économiques du Sénat.

### Une visite du Palais de la Nation, rien que pour vous...

**A**vez-vous déjà eu l'occasion de visiter le Palais de la Nation, d'en entendre l'histoire, de voir les hémicycles de la Chambre et du Sénat, les salles de commission et autres locaux parlementaires ?

Si tel n'est pas le cas, je vous donne rendez-vous le **17 JANVIER 2004, À 10 HEURES**, pour une visite des lieux que je conduirai. Inscrivez-vous en renvoyant le formulaire ci-dessous. Votre invitation suivra.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

m'inscris pour la visite du 17 janvier 2004 et serai accompagné(e) de ..... personne(s).

**FORMULAIRE À RENVOYER OU À TÉLÉCOPIER**  
à l'attention de Maggy Charette, Bureau 2009,  
Maison des Parlementaires, 1009 Bruxelles  
(Tél : 0475 44 84 39 - Téléc. : 02 501 77 68)